

## refuser de répondre interrogatoire gendarmerie

Par **argus**, le **09/09/2008 à 10:11**

Bonjour,  
j'expose mon problème. Mais je vais faire court. J'ai un souci avec un voisin qui me casse les pieds depuis 2 semaines. Je sais qu'il est allé porté plainte contre moi suite à la disparition de panneaux qu'il avait mis dans MON chemin (il n'a qu'un droit de passage pour accéder à la mer). Je n'ai absolument pas touché à ses panneaux, mais étant la seule personne à avoir mon domicile dans ledit chemin et que nous sommes en gué-guerre...forcément, c'est pour moi. Le souci est que la gendarmerie n'est pas toujours très conciliante avec moi du fait d'une condamnation pour violences volontaires aggravées (petit sursis, pas de B2 ni d'amende!). Ils vont forcément me convoquer et j'ai dans l'envie de refuser directement de répondre à leurs questions. Connaissant les arcanes judiciaires, je SAIS que, quoi que je dise, ils vont donner foi à la parole de mon voisin et non à la mienne et que cela va se retrouver sur le bureau du proc. Donc, tant qu'à faire et pour couper court à toute procédure, mieux vaut carrément que je me retrouve face à lui au plus tôt. Je n'ai strictement rien fait, mais n'ai pas les gendarmes de mon côté et je pense qu'il vaut mieux pour moi m'adresser directement à Dieu qu'à ses Saints...Non???

Par **o.rengshausen**, le **09/09/2008 à 11:04**

Bonjour,

La première chose importante est de vous présenter à la gendarmerie lorsque vous serez convoqué, sans quoi les gendarmes n'hésiteront pas à venir vous chercher (surtout avec votre passif).

Deuxième temps, il me paraît assez peu judicieux de ne pas répondre à leurs questions. Moins vous vous montrerez coopératif, et plus ils auront (en plus du scepticisme de base à votre encontre) ENVIE de vous faire plonger. Mieux vaut montrer patte blanche.

Pour finir, gardez bien à l'esprit que dans ce genre de cas, tout dépend de l'impression que vous donnerez. Et toute réticence à coopérer sera indubitablement considérée comme un aveu.

J'espère avoir répondu au mieux de vos attentes.

Par **argus**, le **09/09/2008** à **12:00**

Re-bonjour

Bien sûr que j'irais!

Je ne pense pas (mais je n'en suis pas si sûr que ça non plus) qu'ils aient réellement envie de me faire "plonger", comme vous dites, mais ils sont du style à ne rien faire pour arranger les choses. Je sais également comment ils prennent les dépositions et, même lues, relues et re corrigées, elles ne sont jamais à l'image de votre pensée. Du coup, quand le proc aura lu ça et découvert qui je suis, je m'attends au pire. C'est bien pour cela que je préférerais me retrouver direct face à lui. Puis, je ne veux pas d'un deuxième procès. J'ai une carrière devant moi...notamment près la cour d'appel en tant qu'expert en janvier!

Puis j'ai un bon avocat qui sera là aussi face au proc...

Cordialement

Par **Kem**, le **09/09/2008** à **12:16**

Avé

Je pense également qu'il faut rester cool quand on a rien à se reprocher.

Je conçois tout à fait les pressions que vous pouvez ressentir : raison de plus, en fait, pour être le plus calme possible et, comme dit justement plus haut, montrer patte blanche.

Bon courage,

Kem

Par **Camille**, le **10/09/2008** à **13:40**

Bonjour,

Dans un premier temps, je dirais, pour abonder dans le sens de kem, de commencer par changer d'état d'esprit vis-à-vis des forces de l'ordre, surtout si...

[quote="argus":2mxiyn0e]

'ai une carrière devant moi...notamment près la cour d'appel en tant qu'expert en janvier![/quote:2mxiyn0e]

Parce que vous donnez l'impression du même genre de parti pris que celui que vous leur attribuez...

Si j'ai bien compris, vous êtes propriétaire du chemin et votre adversaire n'en a qu'un droit d'usage / passage. Il n'avait donc pas le droit de poser de panneaux. Qu'ils aient disparu n'est pas votre problème. Quand bien même ce serait vous qui les auriez retirés, [u:2mxiyn0e]lui[/u:2mxiyn0e] n'avait pas le droit de les poser, [u:2mxiyn0e]vous[/u:2mxiyn0e] aviez parfaitement le droit de les retirer. Point final.

Alors, où est le problème ?

[quote="argus":2mxiyn0e]

Puis j'ai un bon avocat qui sera là aussi face au proc...

[/quote:2mxiyn0e]

Ben alors, pourquoi venez-vous poser des questions ? Interrogez-le ! Il est là pour ça.

Qu'entendez-vous par "face au proc" ?

Par **argus**, le **10/09/2008** à **14:26**

Bonjour

ce n'est pas une question d'état d'esprit. C'est que, malheureusement, je les connais. Deux ans de procédure et de "eux sur le dos" m'ont apporté quelque expérience. J'ajouterai que cela plairait à certains si quelque chose de pas sympa devait arriver...je le sais depuis longtemps. Si vous aviez traversé la même chose que moi, vous réagiriez de la même façon. Je ne suis pas propriétaire du chemin, mais en suis l'utilisateur prioritaire (inscrit sur le bail) ayant mon entrée dans ledit chemin.

Quant à mon avocat, brillant et présent au demeurant, il est légèrement occupé par les assises en ce moment...De plus, si vous même allez sur un forum, c'est bien pour apporter quelque chose, me trompe-je?

Quant au "face au proc", il est bien évident que si je dois en arriver là, Me S. C. sera à mes côtés.

Cordialement.

Par **Kem**, le **11/09/2008** à **12:25**

[quote:3lab9ohm]De plus, si vous même allez sur un forum, c'est bien pour apporter quelque chose, me trompe-je? [/quote:3lab9ohm]

Et c'est ce que nous faisons; mais dans la mesure de nos moyens et de nos connaissances à la fois de la loi et surtout du dossier.

Si certains d'entre nous sont juristes, la grande majorité sont à peine étudiants et une troisième catégorie est constituée de non juristes et non étudiants mais qui aiment le droit et y réfléchir.

Ce que nous inscrivons dans nos réponses n'engagent que le membre qui répond, et nullement le forum tout entier et encore moins ses administrateurs.

Nous répondons bénévolement, voulant rendre service. Mais nous n'offrons aucune garantie de qualité ni de résultat. Nous posons des idées, des pistes.

Dans les cas très particuliers de procès déjà en cours, nous ne pouvons décemment que renvoyer les poseurs de questions à leurs avocats qui maîtrisent (normalement) le dossier et

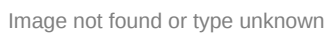
qui sont donc, forcément, beaucoup plus qualifiés pour donner une réponse plus exacte.

Quant à ton problème particulier :

- Qui est propriétaire du terrain ?

- Tu n'as rien à te reprocher pour la disparition des panneaux : donc ne te reproche rien et surtout reste bien calme lors de l'interrogatoire (s'il y a).

:)

Keep cool 

Par **Camille**, le **11/09/2008** à **13:55**

Bonjour,

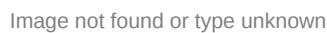
[quote="argus":2lk7tfmr]

ce n'est pas une question d'état d'esprit. C'est que, malheureusement, je les connais. Deux ans de procédure et de "eux sur le dos" m'ont apporté quelque expérience. J'ajouterai que cela plairait à certains si quelque chose de pas sympa devait arriver...je le sais depuis longtemps. Si vous aviez traversé la même chose que moi, vous réagiriez de la même façon.

[/quote:2lk7tfmr]

Que savez-vous de ce que j'ai traversé ?

Je constate simplement que vous êtes en "gué-guerre" avec votre voisin, en "gué-guerre" avec les gendarmes, et vu votre ton, vous allez finir par être en "gué-guerre" avec le présent forum...



[quote="argus":2lk7tfmr]

Je ne suis pas propriétaire du chemin, mais en suis l'utilisateur prioritaire (inscrit sur le bail) ayant mon entrée dans ledit chemin.

[/quote:2lk7tfmr]

Alors, pourquoi dites-vous...

[quote="argus":2lk7tfmr]

qu'il avait mis dans [b:2lk7tfmr][u:2lk7tfmr]MON[/u:2lk7tfmr][b:2lk7tfmr] chemin

[/quote:2lk7tfmr]

il n'est donc pas plus à vous qu'à lui, ce chemin. Et le propriétaire du chemin dans tout ça ? Si ce n'est pas vous qui les avez ôtés, c'est peut-être lui.

[quote="argus":2lk7tfmr]

Quant à mon avocat, brillant et présent au demeurant, il est légèrement occupé par les assises en ce moment...De plus, si vous même allez sur un forum, c'est bien pour apporter quelque chose, me trompe-je?

[/quote:2lk7tfmr]

Oui, mais ceux qui ont les moyens de se payer un avocat sont censés se référer à lui. En cas de conflit entre les indications données par ce forum et les positions de votre avocat, ce dernier serait en droit d'attaquer le forum.

[quote="argus":2lk7tfmr]

Quant au "face au proc", il est bien évident que si je dois en arriver là, Me S. C. sera à mes côtés.

[/quote:2lk7tfmr]

Peu probable que vous soyez mis "face au proc" mais plutôt "face au juge", le cas échéant.

Mais, pour le moment, si vous restez calme, je ne vois pas pourquoi ça irait jusque là.

A moins (peut-être) que votre adversaire vous ait filmé discrètement en train de retirer ses panneaux, mais comme de toute façon, il n'avait pas le droit de les mettre, je ne vois pas trop bien ce qu'on pourrait vous reprocher, d'un point de vue purement légal.

Moi, je dirais qu'au contraire, c'est le moment de faire oublier...

[quote="argus":2lk7tfmr]

condamnation pour violences volontaires aggravées

[/quote:2lk7tfmr]

Et au fait, des panneaux [u:2lk7tfmr]de quoi[/u:2lk7tfmr] ?